

**REGLEMENT DU JEU SUR RFM**  
**« JEU SMS -AUDIOTEL » saison 2018/2019**  
**ADDITIF N°16**

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms - audiotel » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 18 mars 2019 à 00h00 au 29 mars 2019 à 18h00.

➤ **pour l'application de l'article 4 :**

**Supports : sms 7 39 16 Code : MYLENE** (2 X 0,75 € TTC + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) **ou audiotel au 3916** (0,50 Euros/minute).

Pendant la Période de jeu, dès que les auditeurs entendent un titre de l'artiste « MYLENE FARMER » ils pourront s'inscrire **pendant 30 minutes** en envoyant le code **MYLENE** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) puis leurs Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) et/ou en **appelant au 3916** (0,50 Euros/minute).

Le nombre maximum de participations autorisées pour la Période de Jeu par participant et par support est de 3 (trois) participations SMS et 3 (trois) participations audiotel (soit 6 participations tous supports confondus).

➤ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des inscrits et sera déclaré gagnant.

➤ **pour l'application de l'article 6 :**

- détail du lot

➤ **1 lot « 1 séjour de 2 jours et 1 nuit pour 4 personnes pour assister à un des 9 concerts de MYLENE FARMER en juin 2019 au Paris La Défense Arena à Nanterre en carré or + un vinyle dédicacé par l'artiste »** d'une valeur unitaire de 2000 (deux mille) euros.

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 1 nuit pour 4 personnes dans un hôtel de 1<sup>ère</sup> catégorie à Paris ; le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice ;
- 4 places en carré or pour assister à un des 9 concerts de MYLENE FARMER entre le 7 juin 2019 et 22 juin 2019 au Paris La Défense Arena à Nanterre ; la date du concert sera communiquée ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice.

**Les dates du séjour en fonction de la date de concert ne pourront en aucun cas être modifiées.**

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du concert. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre à l'hôtel et sur le lieu du concert par leurs propres moyens.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.